

Sommaire

Finances

Organisation

| Politique professionnelle Initiative sur les soins infirmiers – pas de compromis au détriment du personnel | 4 |
|--|----|
| Association Assemblée des délégués – de nouvelles structures pour une association professionnelle forte | 6 |
| Financement des soins Une étude confirme la pression croissante sur les soins infirmiers | 8 |
| Formation Les examens professionnels supérieurs (EPS) succèdent aux formations post-diplômes | 10 |
| Services Protection juridique – Arrêt de principe sur les indemnités pour inconvénients de service | 12 |
| Développement des soins infirmiers Le changement climatique et son importance pour l'ASI | 14 |
| L' ASI en chiffres Evolution des membres | 16 |



Impressum

Editeur: ASI 3001 Berne, www.sbk-asi.ch

Photo de couverture: Ursula Reinhard Photos: Adobe Stock, iStock et 123rf Les autres photos ont été prises par des collaborateurs de l'ASI

Conception/production: ASI, Stämpfli Communication, Berne





Chère lectrice, cher lecteur,

Le rapport annuel 2023 de l'ASI le montre clairement: le processus politique de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers a exigé un important engagement de l'association. La consultation sur les ordonnances relatives au paquet 1 (offensive de formation et domaine de responsabilité propre) s'est achevée – accompagnée de manière intensive par l'ASI. Elle a soigneusement élaboré un modèle de réponse pour que la mise en œuvre se fasse dans l'intérêt des infirmières et de la population. Parallèlement, l'ASI et ses sections ont exercé une pression sur les cantons. Il fallait qu'ils prennent rapidement en main la mise en œuvre du paquet 1, tout en décidant de mesures immédiates pour améliorer la situation professionnelle. Dans le même temps, l'ASI a présenté à toutes les instances décisionnelles les demandes relatives au paquet 2 (amélioration des conditions de travail).

Découvrez dans notre rapport annuel les points sur lesquels l'ASI a travaillé tout aussi intensivement dans les domaines de la formation, de la protection juridique et de la politique professionnelle. L'année 2023 a été placée sous le signe du renouveau. L'ASI doit se réorienter en tant qu'association professionnelle et repenser ses structures. Il s'agit de financer ses multiples tâches et de remplir son rôle de voix infirmière.

Nous sommes fiers de diriger une association aussi agile et remercions chaleureusement tous les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat central, toutes et tous nos collègues des sections, des associations spécialisées, des commissions, des groupes d'intérêt et des autres organes.

L'union fait la force, parlons d'une seule voix!

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Sophie Ley

Présidente de l'ASI

Franz Elmer Vice-président de l'ASI





Initiative sur les soins infirmiers – pas de compromis au détriment du personnel

Le fossé entre le mandat de la population suisse (acceptation de l'initiative sur les soins infirmiers en novembre 2021) et la réalité dans les hôpitaux, les cabinets médicaux et les maisons de retraite, a continué de se creuser fortement en 2023. Trop de professionnels des soins infirmiers ont quitté la profession, épuisés et découragés, alors que trop peu de nouveaux professionnels ont été formés. Dans la plupart des institutions, la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers était encore peu perceptible. Néanmoins, il y a aussi eu des effets positifs certaines institutions, communes et cantons ont commencé à mettre en œuvre les premières mesures. Ils paient des salaires plus élevés et offrent plus de temps de récupération. Toutefois, des mesures généralisées sont nécessaires si l'on veut faire face à la pénurie de soignants dans tout le pays.



L'ASI à la Grève féministe de Genève

L'ASI, l'Alliance des professions de la santé et les associations d'employeurs se sont mis d'accord sur le fait que des mesures immédiates étaient nécessaires pour réduire la pénurie de personnel soignant. Cependant, les moyens font défaut dans la plupart des établissements. Les partenaires sociaux et la Conférence des directeurs des affaires sanitaires (CDS) ont publié une déclaration commune en mai 2023. Ensemble, ils ont demandé aux cantons de prendre des mesures contre la pénurie de personnel soignant et d'envisager un préfinancement correspondant. Une telle déclaration, faite conjointement avec la CDS, est unique en son genre.

La mise en œuvre légale de «notre» nouvel article constitutionnel 117b se fera en deux étapes. Les modifications de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) pour le domaine autonome des soins infirmiers et la nouvelle loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers ont été adoptées par le Parlement en 2022 déjà. En août 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation les ordonnances relatives à ces lois. L'ASI a rédigé et partagé une prise de position. Elle a surtout estimé que la mise en œuvre du domaine de responsabilité propre était un échec. Celle-ci donnait l'impression que la Confédération mettait des obstacles bureaucratiques sur le chemin des infirmiers sous couvert de la qualité. C'est ainsi que l'on gâche les chances d'un domaine de responsabilité propre qui fonctionne.

Parallèlement, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a entamé la deuxième étape. Elle concerne l'amélioration des conditions de travail. Pour l'ASI, cela signifie en premier lieu des prescriptions concernant la planification des services, la réglementation du niveau master et la dotation en personnel adaptée aux besoins. Le fait qu'aucune amélioration réelle ne soit prévue pour le financement des mesures, mais qu'une table ronde soit «seulement» convoquée, a posé problème. Cela n'a pas suffi. L'ASI a exigé un refinancement des prestations de soins, comme le prévoit la Constitution fédérale. Le projet de loi élaboré sera mis en consultation au printemps 2024.





La lutte pour de meilleures conditions de travail se poursuit lors de la Journée des soins infirmiers 2023

Poursuivre l'engagement pour des soins infirmiers forts

Un intense travail de relations publiques: les infirmières au Parlement! L'ASI a soutenu des membres dans leur campagne électorale pour un siège au Parlement. Deux membres ont été élus au Conseil national, ce qui est réjouissant. L'ASI a continué à exercer son influence dans les médias et a misé de manière ciblée et accrue sur les médias sociaux. De plus, elle a tenu de nombreuses conférences dans des centres de formation, dans les milieux cliniques et dans des organes politiques.



Engagement pour les soins infirmiers au Conseil national – Farah Rumy et Patrick Hässig ainsi que Barbara Gysi, membre honoraire de l'ASI (à gauche).





Yvonne Ribi, secrétaire générale, et Sophie Ley, présidente, mènent l'assemblée.

Assemblée des délégués – de nouvelles structures pour une association professionnelle forte

Avec l'acceptation de l'initiative sur les soins infirmiers, l'ASI a pris un rôle de leader dans le domaine de la santé et a donc assumé beaucoup plus de tâches. Cela a des répercussions sur les finances. Ainsi, les charges de personnel ont augmenté et, en raison du renchérissement général, les prix de l'énergie et du papier (revue «Soins infirmiers») ont également augmenté. Malheureusement, la hausse des dépenses n'a pas pu être compensée par une augmentation des recettes. Les recettes publicitaires de la revue sont en baisse, comme c'est généralement le cas dans la branche, et la diminution du nombre de membres est préoccupante. Cette situation a entraîné une



Des délégués attentifs lors de la 45e assemblée à Berne.

nouvelle perte. Si l'ASI veut combler le déficit structurel, des mesures s'imposent.

Lors de la 45^{ème} Assemblée des délégués de 2023, les sections de St-Gall/Thurgovie/Appenzell, Berne et Zurich/Glaris/Schaffhouse ont déposé une «motion pour le développement organisationnel des structures de l'association et la garantie de l'avenir financier de l'ASI». Le Comité central a soutenu la motion en expliquant que l'association doit continuer à se développer afin de pouvoir remplir efficacement ses tâches à l'avenir et de pouvoir maintenir et développer l'influence acquise dans le domaine de la santé. Les délégués ont adopté la motion à l'unanimité, chargeant ainsi le Comité central de la mettre en œuvre.

Il en a résulté un projet global dirigé par un gestionnaire de projet et de processus externe professionnel. Les sections et les associations spécialisées sont impliquées dès le début. Les objectifs suivants du projet ont été fixés:

- Les stratégies de l'association sont mises en œuvre de manière efficace et effective grâce à des structures appropriées.
- 2. La question de savoir si l'ASI peut remplir de manière optimale ses tâches en tant qu'association professionnelle ou de branche est clarifiée de manière durable.
- 3. La nouvelle organisation dispose de finances qui lui permettent d'agir de manière forte et tournée vers l'avenir.
- 4. Une éventuelle révision des statuts donnant un cadre réglementaire aux objectifs 1 à 3 est réalisée au plus tard lors de l'Assemblée des délégués de 2025.

Un gestionnaire de projet externe a été mandaté. Il a commencé ses travaux fin 2023.

Poursuivre l'engagement pour des soins infirmiers forts

Cri d'alarme de la Commission d'éthique de l'ASI: en janvier, les membres de la Commission d'éthique de l'ASI se sont adressés par écrit au Conseil fédéral et aux directeurs cantonaux de la santé. Ils ont attiré l'attention sur le fait que trop de professionnels de la santé quittaient la profession déçus, épuisés ou malades. Il est donc apparu dès janvier que l'écart entre les besoins en soins et les possibilités réelles de traitement se creusait. La Commission d'éthique a exigé des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail, une vue d'ensemble de l'offre de soins et des directives pour la dotation en personnel.

Journée internationale des infirmières du 12 mai 2023: pour la première fois, la Journée des infirmières a également été célébrée sur les médias sociaux. Les infirmières et infirmiers ont fait un usage intensif des modèles de l'ASI et ont partagé sur les réseaux sociaux les raisons pour lesquelles ils aiment leur profession. Des Walks of Care dans les sections ont à nouveau été organisés à Aarau, Soleure et Bâle. La section Suisse centrale a organisé un mur des lamentations, une journée d'échanges a eu lieu à Neuchâtel, une action de rue à Coire et une manifestation à St-Gall.

L'ASI dépend de ses bénévoles: nous remercions chaleureusement les nombreux bénévoles actifs. Ils font vivre l'association, que ce soit en tant que délégués, dans les sections, les associations spécialisées ou les commissions – ils représentent un soutien indispensable de l'association.



Le Comité central: Dante Cheda, Louise Tido Kazé, Giosuè Di Donato, Barbara Dätwyler Weber, Yvonne Ribi (secrétaire générale), Sophie Ley (présidente), Franz Elmer (vice-président), Azra Karabegovic, Brigitte Garessus, Maya Zumstein-Shaha.



Une étude confirme la pression croissante sur les soins infirmiers

La réalité que de nombreux professionnels ressentent dans leur travail quotidien a été confirmée par une étude publiée en 2023: la pression sur les soins infirmiers augmente et l'intensification du travail s'accroît. L'analyse des données sur le personnel de la statistique des hôpitaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour la période de 2010 à 2021, réalisée à la demande de l'ASI, a fourni des faits clairs.



Les statistiques des hôpitaux montrent une baisse du personnel infirmier.

L'évolution des postes à plein temps dans les soins infirmiers par rapport au personnel médical et aux autres personnels est frappante. Cette évolution a été démontrée par l'analyse des équivalents temps plein (ETP) des différents groupes professionnels dans les hôpitaux de soins somatiques aigus. Alors que les effectifs totaux en ETP de tous les groupes professionnels ont augmenté de 27 % entre 2010 et 2021, des différences sont apparues dans la comparaison. Les ETP des médecins ont augmenté de 41 %, tandis que ceux du personnel infirmier n'ont augmenté que de 19 %. En particulier, le personnel infirmier diplômé a augmenté de 13 %, soit moins d'un tiers de la croissance des médecins.

L'analyse a également montré que la part du personnel infirmier dans l'ensemble des effectifs hospitaliers a diminué, passant de 43,1 à 40,3 %. Le recul est encore plus important pour le personnel infirmier diplômé, dont la part est passée de 22,0 à 19,7 %. En revanche, la part des médecins a augmenté de 14,3 à 15,9 % et celle des autres personnels de 42,6 à 43,3 %. La dotation en personnel infirmier n'est pas suffisamment prise en compte en raison du nombre de patients et de la complexité croissante, ce qui signifie que l'investissement dans le personnel infirmier a été disproportionnellement moins important que pour les médecins et le reste du personnel.

Ces données démontrent que les exigences de l'initiative sur les soins infirmiers sont toujours fondées. Outre une mise en œuvre complète et aussi rapide que possible de l'initiative, des mesures immédiates doivent être mises en place. A cet égard, il incombe avant tout aux cantons et à la Confédération de soutenir financièrement ces mesures immédiates.



EFAS doit apporter plus d'efficacité et de qualité dans le système – également au profit des patients.

Poursuivre l'engagement pour des soins infirmiers forts

EFAS, Financement uniforme des soins ambulatoires et stationnaires: l'ASI a travaillé de manière intensive sur les questions de financement. Le projet EFAS de financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires, avec inclusion des soins de longue durée, a nécessité un suivi détaillé du processus parlementaire et l'élaboration de positions pour le Comité central. En décembre, la position du Comité central sur le projet et le référendum a également été préparée.

Financement en matière de démence: le financement adéquat de la stratégie en matière de démence était un projet partiel de la stratégie du Conseil fédéral (2014–2019). En collaboration avec les associations d'employeurs des soins de longue durée stationnaires et ambulatoires, l'ASI a présenté un modèle basé sur des données pour un meilleur financement des prestations de soins pour les personnes atteintes de démence. Avec ses partenaires, l'ASI continue à se battre pour une meilleure rémunération des prestations liées à la démence.



L'ASI se bat pour un meilleur financement des soins en cas de démence.

 $_{9}$



Les examens professionnels supérieurs (EPS) succèdent aux formations postdiplôme

En automne 2023, les dernières personnes ont terminé la formation post-diplôme en soins infirmiers. C'est la fin d'une époque pour l'ASI, car cette formation continue a été réglementée par l'ASI pendant plus de 30 ans, depuis 1989.

La décision de l'ASI de mettre fin à la réglementation des formations post-diplôme a commencé à se dessiner à partir de 2014. A l'époque, le comité de l'OdASanté (organisation nationale faîtière du monde du travail en santé) a décidé que certaines formations continues proposées jusqu'à présent en tant que spécialisations post-diplôme (par ex. en soins en oncologie, en conseil en diabétologie ou en soins palliatifs) devaient être transformées en examens professionnels supérieurs (EPS) fédéraux. Suite à cette décision, sept examens professionnels supérieurs (EPS) et un examen professionnel (EP) ont été créés au total dans le cadre du projet «Examens fédéraux dans le domaine des soins» (EP Soins infirmiers): EPS en soins d'oncologie, soins néphrologiques, soins en psychiatrie, soins palliatifs, conseil de diabétologie, soins gériatriques et psychogériatriques ainsi que consultante en petite enfance et EP Soins psychiatriques et accompagnement.

L'ASI a collaboré de manière intensive au projet EP Soins infirmiers et est représentée depuis 2021, date de la fin du projet, aussi bien dans les conférences des organismes responsables respectifs que dans les commissions d'assurance qualité (CAQ) des EPS et des EP créés.

Des dispositions transitoires sont entrées en vigueur avec l'organisation des premiers examens professionnels supérieurs en conseil de diabétologie et en soins d'oncologie au printemps 2023. Celles-ci permettent aux titulaires d'un certificat de capacité ASI post-diplôme avec les spécialisations mentionnées d'exiger le diplôme fédéral sans examen s'ils disposent d'une pratique professionnelle de trois ans dans la spécialité correspondante avec un taux d'occupation de 80% ou équivalent. Les dispositions transitoires sont en vigueur pendant une période de cinq ans. Ces deux développements - fin de la réglementation de l'ASI sur les formations post-diplôme et organisation des examens professionnels supérieurs fédéraux en soins infirmiers d'oncologie et en conseil en diabétologie - sont des étapes supplémentaires dans le long processus d'intégration des professions infirmières dans le système de formation suisse.

Formations continues terminées en 2022 et 2023

| | Certificat de capacité ASI (formation post-diplôme) | | Certificat de capacité ASI dans le domaine opératoire | |
|---------------------------------|--|------|--|------|
| Année | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 |
| Total des certificats /diplômes | 41 | 15 | 20 | 15 |



Les premiers examens professionnels supérieurs en conseil spécialisé en diabétologie et en soins oncologiques ont été organisés.

Poursuivre l'engagement pour des soins infirmiers forts

e-log: les travaux visant à améliorer la protection et la sécurité des données se sont poursuivis en 2023. Le site web renouvelé d'e-log a été mis en ligne en avril 2023, en même temps que l'introduction de l'authentification à deux facteurs pour les utilisateurs d'e-log. Les données figurant sur le profil e-log des professionnels de la santé sont ainsi mieux protégées.

En 2023, le département Formation a examiné au total 553 demandes de label e-log et en a acceptées 531. Fin 2023, 13'830 utilisateurs étaient enregistrés sur e-log. Parmi eux, 4252 sont des membres de l'ASI.

EPS prévention des infections – l'OdaSanté devient l'organe responsable: depuis l'entrée en vigueur des bases légales de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'experte en prévention de l'infection dans le domaine de la santé en 2012, les associations suivantes constituaient l'organe responsable de l'EPS: ASI, H+ Les Hôpitaux de Suisse et la Société suisse d'hygiène hospitalière (SSHH). L'ASI et H+ ont quitté l'organe responsable au 31.12.2023 et l'ont transmis à l'OdASanté. Cette dernière forme désormais un co-organisme responsable avec la SSHH.

Obtention a posteriori du titre HES en soins infirmiers (OPT en soins infirmiers): le texte révisé de l'ordonnance, qui doit à l'avenir réglementer l'OPT en soins infirmiers, est disponible depuis février 2023. En automne, l'ordonnance révisée devait être soumise à une procédure de consultation. Des retards ont été enregistrés du côté du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation), raison pour laquelle l'ASI a demandé avec insistance au SEFRI, début septembre, de respecter les délais et de donner la priorité à la procédure de consultation.



La plate-forme de formation de l'ASI e-log compte 13 830 utilisateurs.

Mise en œuvre de la Stratégie de formation post-diplôme dans le domaine opératoire - enquête nationale sur les besoins réalisée: depuis 1975, l'ASI réglemente, en collaboration avec la Société suisse de chirurgie (SSC), la formation post-diplôme d'infirmière diplômée dans le domaine opératoire. Le nombre de diplômés de cette formation continue stagne à un bas niveau. La stratégie de l'ASI pour la formation continue en salle d'opération réagit à cette situation. Au printemps 2023, une enquête a été menée dans toute la Suisse sur les besoins en formation continue en soins infirmiers en salle d'opération réglementée au niveau national. L'évaluation a eu lieu au début de l'été et des travaux de suivi ont été définis en automne. La mise en œuvre de la stratégie a été réalisée en étroite collaboration avec H+, l'OdASanté, le Groupe d'intérêt Commun National des Infirmier(ères) du domaine opératoire Suisse SIGOP/SIDOPS et d'autres associations du domaine opératoire.



Protection juridique – Arrêt de principe sur les indemnités pour inconvénients de service

Nombre d'infirmières et d'infirmiers s'inquiètent, souvent à juste titre, pour leur situation financière à la retraite. Les facteurs suivants ont un impact négatif sur le montant de la rente. Comme elles appartiennent à une profession typiquement féminine, les infirmières sont insuffisamment payées. Certaines font une pause pour s'occuper de leur bébé et de leurs enfants. En raison du manque de structures d'accueil extrafamiliales et de la pénibilité des conditions de travail, beaucoup réduisent leur temps de travail ou abandonnent complètement leur profession.

C'est dans ce contexte que le tribunal cantonal de Lucerne a rendu, en 2023, un jugement réjouissant et d'une grande portée. La question de fond était la suivante: les indemnités pour les inconvénients de service sont-elles des éléments de salaire faisant partie du gain assuré et devant être prises en compte par l'institution de prévoyance?



Indemnités pour travail de nuit – l'ASI gagne un procès.

C'est un infirmier – appelons-le Luca L. – qui a mis le feu aux poudres en travaillant de nuit à 100%. La part des indemnités pour inconvénients dans son salaire était donc élevée. En vérifiant ses fiches de salaire, Luca L. a remarqué que le calcul de ses cotisations à la caisse de pension se basait sur le salaire brut, sans tenir compte des primes. Il a demandé à la caisse de pension de percevoir et d'imputer rétroactivement les cotisations. La caisse de pension, elle, a estimé que les rémunérations (variables) pour les services de nuit, de dimanche et de piquet ne faisaient pas partie du revenu pris en compte.

Le point crucial était l'interprétation d'une disposition du règlement de la caisse de pension selon laquelle les éléments de salaire ne sont pas pris en compte s'ils sont (seulement) occasionnels. Le tribunal a conclu que les indemnités versées à Luca L. pour le travail de nuit et du dimanche pouvaient difficilement être considérées comme des éléments de salaire occasionnels (non significatifs en termes de temps et imprévisibles en termes de montant). Suite à ce jugement, l'employeur a dû payer rétroactivement à la caisse de pension les cotisations non prescrites. Bien que l'ASI ait gagné le procès, sa protection juridique a dû faire face à des frais de plus de 16000 francs.

Ce cas fait partie des 85 dossiers de protection juridique clôturés en 2023. Tous les dossiers qui ont pu être clôturés en 2023 ont engendré des coûts de 471 829 francs sur toute leur durée (parfois plusieurs années). Sur la même période, l'ASI a accepté près de 80 nouvelles demandes de protection juridique. La répartition des demandes par domaine juridique reste à peu près constante au fil des ans (environ trois quarts concernent le droit du travail, un quart le droit des assurances sociales et quelques cas, le droit pénal). Les demandes se répartissent à parts égales entre les soins aigus, les soins hospitaliers et les soins ambulatoires de longue durée (avec quelques cas dans le domaine de la formation).



Des discussions passionnantes entre l'économie, l'éducation et les soins infirmiers au Congrès suisse des soins infirmiers.

Poursuivre l'engagement pour des soins infirmiers forts

La revue «Soins infirmiers» toujours dans le coup: les thèmes importants pour l'ASI sont également abordés dans la revue «Soins infirmiers». En tant que publication infirmière spécialisée la plus lue en Suisse et organe officiel de l'ASI, elle offre un espace pour les nouveaux développements dans et autour des soins infirmiers et constitue une importante plateforme de publication des infirmières pour les infirmières. Elle traite par exemple des progrès dans la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, des nouveaux rôles dans les soins infirmiers, des soins sensibles au genre ou les réalités désagréables comme la violence dans les soins infirmiers.

Réductions pour les membres de l'ASI: l'association a continué à proposer la très appréciée Protection juridique Multi-ASI. Celle-ci soutient le membre de l'ASI en cas de litiges dans la vie privée, y compris dans le domaine des transports et d'internet. Compte tenu de l'augmentation générale des primes d'assurance, les réductions accordées aux membres de l'ASI (auprès de la caisse maladie SWICA et de la Zurich assurance ménage et automobile) sont restées très attractives.

Communication par la newsroom: la gestion ciblée des médias sociaux avec tous les autres moyens de communication nécessite une organisation centrale. L'ASI a consolidé sa communication dans une newsroom nouvellement créée. Désormais, la communication sur tous nos canaux (revue «Soins infirmiers», newsletter, médias sociaux, site web et relations avec les médias) y est discutée et coordonnée. Cela permet un travail centré sur le sujet à partir d'une seule source.

Congrès suisse des soins infirmiers: la table ronde, le débat politique sur l'état de la nation des soins infirmiers, a suscité un grand intérêt. Mais les thèmes de la transformation numérique, de l'éthique, des stratégies de soutien pour le personnel infirmier, du changement de comporte-



ment et de la science ont également été bien accueillis par les visiteurs. Pendant les pauses, les exposants et les sponsors ont fourni des informations sur les nouvelles prestations et les halles lumineuses du Kursaal de Berne ont offert un espace d'échange entre collègues.

La Fondation de secours aide dans les situations d'urgence: en 2023, la Fondation de secours a approuvé diverses demandes pour un montant total de 28 170 francs. Elle a en outre pris en charge le paiement des cotisations de 81 membres à hauteur de 18 286 francs.

Il en résulte une perte d'exploitation (sans les placements) de 60 445 francs en 2023. Ce résultat découle de recettes de 2070 francs (10 centimes par membre). D'autre part, les dépenses pour les membres s'élèvent à 46 456 francs. Pour l'ensemble de l'administration, il faut encore ajouter 16 059 francs. Grâce aux dividendes et aux plus-values boursières, la perte totale peut être réduite à 25 285 francs.



Directives relatives à la dotation en personnel adaptée aux besoins

Une dotation en personnel adéquate est un facteur clé pour maintenir le personnel infirmier dans la profession – ceci connu depuis longtemps. En outre, il est scientifiquement prouvé que la sécurité des patients augmente de manière significative, que les complications diminuent et que la mortalité baisse.

L'objectif central de l'initiative sur les soins infirmiers, à savoir que les hôpitaux et autres établissements garantissent une dotation en personnel infirmier conforme aux besoins par domaine spécialisé, se retrouve dans le texte constitutionnel (article constitutionnel 117b) de l'initiative sur les soins infirmiers. La Confédération et les cantons y sont explicitement tenus de promouvoir des soins infirmiers de haute qualité.

Pour l'ASI, il est clair que la mise en œuvre du paquet 2 de l'initiative sur les soins infirmiers doit aborder la question de la dotation en personnel adaptée aux besoins. L'association l'a fermement fait savoir aux autorités et au monde politique. En janvier 2023, le Conseil fédéral a annoncé que des directives en la matière seraient au moins examinées.

En collaboration avec les organisations partenaires que sont l'Association suisse pour les sciences infirmières (APSI) et Swiss Nurse Leaders (SNL), l'ASI a lancé le projet «bePersonal». Il vise à élaborer des bases et des modèles pour une dotation en personnel adaptée aux besoins. L'objectif est de développer, sur ces bases, des directives ou des recommandations reconnues par les professionnels et axées sur les besoins des patients et la qualité de l'environnement de travail du personnel infirmier.



Une dotation en personnel adéquate maintient les soignants dans la profession.

Poursuivre l'engagement pour des soins infirmiers forts

L'ASI apporte le point de vue des soins infirmiers dans le dossier électronique du patient.

Les soins infirmiers à l'ère du numérique: les infirmières collectent chaque jour, dans leur pratique clinique, de nombreuses données que les ordinateurs ne peuvent pas partager entre eux. Cet échange est pourtant important, par exemple pour le fonctionnement du dossier électronique du patient (DEP). En Suisse, la terminologie clinique SNOMED CT est utilisée à cet effet. Depuis 2020, elle intègre la classification internationale de la pratique infirmière ICNP, qui est maintenant traduite dans les différentes langues. L'ASI a activement contribué, jusqu'à la mi-2023, à la traduction allemande qui sera disponible en Suisse dans la prochaine version..

eHealth en Suisse: la Commission eHealth et soins infirmiers de l'ASI ainsi que le département Développement des soins infirmiers s'engagent fortement en faveur du dossier électronique du patient (DEP) et de la transformation numérique dans les soins infirmiers et le système de santé. Concrètement, cela signifie qu'ils apportent le point de vue des soins infirmiers dans les activités en cours d'eHealth Suisse et de l'Office fédéral de la santé publique concernant le dossier électronique du patient.

Résultats de l'enquête sur l'impact de la pandémie de Covid sur les étudiants en soins infirmiers: SNS (Swiss Nursing Students), l'association spécialisée des étudiantes et étudiants en soins infirmiers, et l'ASI ont publié en avril 2023 le rapport «La qualité des soins infirmiers en danger». Il présente les résultats d'une enquête nationale qui a examiné l'impact de la pandémie sur les étudiants en soins infirmiers en Suisse. Le rapport a notamment montré que les étudiants ont vu leur charge de travail augmenter sur le lieu de formation et que les trois quarts des participants à l'enquête n'ont pas été employés dans les stages en fonction de leurs compétences. Les auteurs du rapport ont donc demandé qu'une attention particulière soit accordée à la qualité de la formation lors de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.



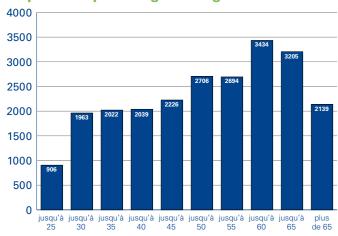
La qualité de la formation s'est détériorée pendant la pandémie

Les membres de l'ASI de 2014 à 2023

| Année | Cotisation entière | Temps de travail | Temps de travail | Etudiant(e)s | Indépendant(e)s | Total |
|-------|--------------------|------------------|------------------|--------------|-----------------|---------|
| | | de 11% à 50% | de 0% à 10% | | | |
| 2023 | 11 172 | 4361 | 2880 | 2114 | 2821 | 23 398* |
| 2022 | 11 927 | 4589 | 3040 | 2145 | 2603 | 24353 |
| 2021 | 11 959 | 4773 | 3159 | 2656 | 2476 | 25 072 |
| 2020 | 11 594 | 4876 | 3157 | 2678 | 2262 | 24617 |
| 2019 | 11 362 | 4988 | 3182 | 2761 | 2152 | 24497 |
| 2018 | 11 593 | 5250 | 3205 | 2380 | 2001 | 24479 |
| 2017 | 12429 | 5427 | 3318 | 1463 | 1875 | 24512 |
| 2016 | 12679 | 5537 | 3421 | 1297 | 1739 | 24673 |
| 2015 | 12937 | 5746 | 3517 | 1231 | 1577 | 25 008 |
| 2014 | 12655 | 5763 | 3653 | 1069 | 1584 | 24724 |

^{*}Y compris 50 membres d'honneur

Répartition par catégorie d'âge



Statistique des membres

En 2023, l'ASI a enregistré une baisse du nombre de ses membres pour la deuxième fois depuis 2018. Certes, 1943 infirmières et infirmiers ont adhéré à l'ASI et à ses sections (175 de plus que l'année précédente). Mais 2837 membres ont résilié leur adhésion. Les nouvelles adhésions n'ont pas pu compenser les départs. Au total, le nombre de membres a diminué de 955 en 2023. La perception de la cotisation spéciale est une explication possible. L'expérience d'autres augmentations de cotisation montre qu'une partie des membres y est sensible. Des départs ont eu lieu dans toutes les catégories d'âge.

Il est donc d'autant plus décisif pour l'association professionnelle d'attirer de nouvelles recrues au sein de l'association spécialisée Swiss Nursing Students (SNS) et de les garder au sein de l'ASI après leurs études. Les chiffres de l'ASI montrent que cela réussit dans environ 60 % des cas. Une évaluation de SNS datant du début de l'année 2024 suggère en outre que les sections avec un pourcentage

Statistique des membres 2023 par section

| Section | 31.12.2023 | Augmentation/baisse |
|--------------------|------------|---------------------|
| 10 AG/SO | 1857 | -6,3% |
| 11 BS/BL | 1482 | -7,0% |
| 12 BE | 4130 | -6,2% |
| 13 FR | 946 | -1,7% |
| 14 GE | 1020 | 9,4% |
| 15 GR | 615 | -4,0% |
| 16 Suisse centrale | 1548 | -4,6% |
| 17 NE/JU | 926 | -1,4% |
| 18 SG/TG/APP | 2714 | -5,1% |
| 19TI | 1426 | 9,7% |
| 20 VD | 1838 | -6,2% |
| 21 ZH/GL/SH | 4284 | -5,0% |
| 22 VS | 827 | -4,6% |
| Total membres | 23 398 | -3,9% |

élevé d'étudiants (nettement supérieur à 10%) ont enregistré une croissance de leurs membres, tandis que celles dont le pourcentage d'étudiants est faible (nettement inférieur à 10%) ont vu leur nombre de membres diminuer.

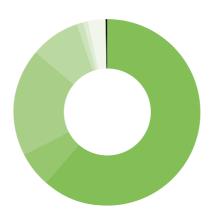
L'ASI et ses sections doivent donc continuer à garder leurs membres actuels et à en recruter de nouveaux. Pour ce faire, il faut rendre systématiquement perceptible et visible aux membres potentiels et existants l'utilité de l'association et orienter les prestations de l'association vers les besoins des membres. En outre, l'ASI doit être en mesure de répondre aux attentes et aux souhaits des nouvelles générations et d'adapter son mode de fonctionnement à leur réalité professionnelle. Si elle y parvient, il est fort probable que cela ait un impact positif sur l'évolution du nombre de ses membres.

Finances

Provenance des moyens financiers

Total: 5,381 mio francs

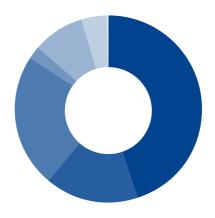
- 61,6% Cotisations des membres
- 5.9% Produits divers
- 18,8% Produits des ventes et prestations
- 8,5% Produits des annonces
- 1,3% e-log
 - 0,6% Produits des taxes
- 3,2% Manifestations formation continue
- 0,1% Produits financiers



Utilisation des moyens financiers

Total: 5,432 mio francs

- 45,6% Personnel
- 16,2% Autres frais d'exploitation
- 23,5% Contributions
- 2,3% Honoraires
- 8,8% Frais directs revue
- 4,6% Frais directs formation continue
- 0,1% Frais de capitaux
- □ 0,0% Impôts



Compte de pertes et profits ASI*

| Produits (en K-francs) | CHF | % |
|--|------|-------|
| Cotisations des membres | 3317 | 61,6 |
| Manifestations formation continue | 171 | 3,2 |
| Produits des annonces | 456 | 8,5 |
| Produits des taxes | 30 | 0,6 |
| Produits des ventes et prestations | 1013 | 18,8 |
| e-log | 70 | 1,3 |
| Produits financiers | 5 | 0,1 |
| Produits divers | 319 | 5,9 |
| Total | 5381 | 100 |
| Charges (en K-francs) | | |
| Frais directs revue | 471 | 8,8 |
| Frais directs formation continue | 248 | 4,6 |
| Personnel | 2452 | 45,6 |
| Honoraires | 126 | 2,3 |
| Autres exploitations | 870 | 16,2 |
| Contributions | 1262 | 23,5 |
| Frais de capitaux | 3 | 0,1 |
| Impôts | 0 | 0,0 |
| Total | 5432 | 100,9 |
| Cash flow | -51 | -0,9 |
| Amortissements | 107 | 2,0 |
| Résultat d'exploitation avant imputa- tion des fonds et des réservers | -158 | -2,9 |
| Report aux fonds | 300 | 5,6 |
| Prélèvements de fonds | 301 | 5,6 |
| Résultat d'exploitation | -157 | -2,9 |
| Résultat exceptionnel | 27 | 0,5 |
| Résultat d'exercice | -130 | -2,4 |

^{*} sous réserve d'approbation par l'Assemblée des délégués

Capital de la Fondation de secours

| 2023 CHF |
|--------------------|
| 810 982 |
| 25 295 |
| 785 697 |
| |

Organisation

Etat au 21 mars 2024

Comité central

Sophie Ley, présidente de l'ASI Franz Elmer, vice-président de l'ASI

Dante Cheda

Barbara Dätwyler Weber

Giosuè Di Donato

Brigitte Garessus

Azra Karabegovic

Louise Tido Kazé

Maya Zumstein-Shaha

Secrétariat central

Yvonne Ribi (Secrétaire générale)

Christina Schumacher (Secrétaire générale adjointe)

Roswitha Koch (Développement des soins infirmiers)

Christine Bally (Formation)

Ursula Reinhard (Congrès et Prestations)

Pierre-André Wagner (Service juridique, Prestations

des membres)

Nicole Eggimann (Rédaction)

Sections

Argovie / Soleure

Laurenzenvorstadt 129, 5000 Aarau Co-présidence: Farah Rumy, Ignatius Ounde www.sbk-agso.ch

Bâle

Leimenstrasse 52, 4051 Bâle Président: Daniel Simon

www.sbk-bsbl.ch

Berne

Monbijoustrasse 30, 3011 Berne Présidente: Manuela Kocher Hirt www.sbk-be.ch

Fribourg

Rte du Jura 29, Case postale 20, 1762 Givisiez Présidente: Rachel Bourguet

www.asi-sbk-fr.ch

Genève

36, Avenue Cardinal Mermillod, 1227 Carouge Présidente: Patricia Borrero

www.asi-ge.ch

Grisons

La Nicca Strasse 17, 7408 Cazis Présidente: Renate Rutishauser www.sbk-gr.ch

Neuchâtel / Jura

Rue des Flandres 5, 2000 Neuchâtel Présidente: Isabelle Gindrat www.asi-neju.ch

Saint-Gall/Thurgovie/Appenzell

Kolumbanstrasse 2, 9008 Saint-Gall Présidente: Cornelia Hartmann www.sbk-sq.ch

Tessin

Via Simen 8, 6830 Chiasso Présidente: Luzia Mariani-Abächerli www.asiticino.ch

Valais

Avenue Château de la Cour 4, 3960 Sierre Président: Marco Volpi www.asi-sbk-vs.ch

Vaud

Chemin de Boisy 49, 1004 Lausanne Présidence: Carmen Catalioto Cuche www.asi-vaud.ch

Suisse centrale

Denkmalstrasse 1, 6006 Lucerne Présidente: Miriam Rittmann www.sbk-zentralschweiz.ch

Zurich/Glaris/Schaffhouse

Sonnenbergstrasse 72, Postfach, 8603 Schwerzenbach Présidente: Monika Anderegg www.sbk-zh.ch

Associations spécialisées

ASIST Association suisse des infirmières de santé au travail

Présidente: Corine Fahrni www.asist.ch

Curacasa Association suisse des infirmières indépendantes

Président: Gérard Villarejo www.curacasa.ch

FSIA Fédération suisses des infirmières/infirmiers anesthésistes

Présidente: Michèle Giroud www.siga-fsia.ch

Soins de longue durée Suisse

Présidente: Dominique Elmer www.langzeitschweiz.ch

Soins d'urgence Suisse

Présidente: Petra Tobias www.notfallpflege.ch

SNS Swiss Nursing Students

Co-présidence: Charlène Bonjour, Annina Bosshard www.swissnursinastudents.ch

ASS Association suisse des stomathérapeutes

Présidente: Jolanda Baumann www.svs-ass.ch

Membres collectifs

ASCL Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel

Présidente: Claudia Eisenhut

IGRP Interessengemeinschaft Rehabilitationspflege

Co-présidence: Claudia Gabriel, Nadja Amman

SSMI Société suisse de médecine intensive

Président: Mark Marston

SVPOL Schweizerische Vereinigung des Pflegepersonals

für Operations-Lagerungen Président: Zelimir Kovacevic

APSI Association suisse pour les sciences infirmières

Présidente: Sabine Hahn

Participations

Centre de formation, Espace Compétences SA Route de Grandvaux 14, 1096 Cully www.espace-competences.ch

Commissions

Commission de gestion

Présidente: Gabriela Bischofberger

Commission pour les soins en santé mentale et psychiatrie

Présidente: Sofia Barca

Commission d'éthique

Présidente: Bianca Schaffert-Witvliet

Commission «eHealth et soins infirmiers»

Présidente: Friederike Thilo

Commission pour la formation postdiplôme d'infirmière domaine opératoire

Présidente: Sabina Alves

Commission pour la formation postdiplôme d'infirmière clinicienne

Président: Thomas Iseli

Commission de reconnaissance conseils en diabétologie

Présidente: Christine Bally, ASI

Commission e-log

Président: Ueli Wehrli

Groupes d'intérêts communs

IG Akutgeriatrie

Présidente: Ursula Gallizzi www.igakutgeriatrie.ch

GIC Suisse ANP

Présidente: Claudia Lecoultre

www.swiss-anp.ch

ASRIC Assemblée suisse-romande des infirmières/iers cliniciennes/iens

Présidente: Cristina Henry

GICID GIC suisse d'infirmières/iers-conseil en diabétologie

Co-présidence: Maria Wilders, Corinne Widmer-Lüdi

www.sidb-gicid.ch

fibs Fachexperten/-innen für Infektionsprävention und Berater/-innen Spitalhygiene

Présidente: Tiziana Canzoniere Orlandi www.fibs.ch

SIPI Spécialistes infirmiers en prévention de l'infection

Présidente: Béatrice Duvillard

www.sipi.ch

ISMAC Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires

Présidente: Catherine Leuba

www.ismac.ch

SIDOPS Soins infirmiers domaine opératoire Suisse

Co-Présidence: Romain Gentina

www.sigop-sidops.ch

GICI GIC Informatique dans les soins infirmiers

Président: Lucien Portenier www.swissnurse.ch

GISP Spécialistes en soins de plaies et cicatrisation

Présidente: Judith Soto Chételat www.ig-wundspezialisten.ch

Fondation de secours

Conseil de fondation

Présidente: Verena Fässler Anderegg